

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 635

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, Mme Bonnard, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Forissier,
Mme Louwagie, M. Neuder, M. Nury, M. Seitlinger, M. Taite, M. Vermorel-Marques, M. Vatin,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Bazin et M. Juvin

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« ou, le cas échéant, de bornes de recharge solaire, reliées à un onduleur, qui transforme le courant produit par l'énergie solaire en courant alternatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement des photovoltaïques passe aussi par les bornes de recharge c'est pourquoi il convient de développer les points de recharge électriques en proposant une alternative à l'obligation d'installation d'ombrières pour les parcs de stationnement extérieurs de plus de quatre-vingt emplacements.

La plupart des propriétaires de véhicules électriques rechargent leur voiture à domicile. Pour autant, le manque de bornes de recharge dans l'espace public reste un frein au développement de ce mode de transport plus vert.

Cet amendement vise donc à proposer une alternative à l'installation d'ombrières intégrant un procédé d'énergies renouvelables sur la totalité de leur partie supérieure assurant l'ombrage via l'installation de bornes de recharge solaire.